

LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Téléphone : 01 44 11 32 70

fondation@invalidesdeguerre.org



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET
75007 PARIS

<http://www.fmig.fr>

Métro : La Tour-Maubourg (ligne 8)

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L. 125-10, L. 133-1, L. 132-1 OU L. 132-2 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

APPEL AUX ABONNÉ(E)S DU « GRAND INVALIDE »

La fondation des plus grands invalides de guerre reconnue d'utilité publique a été créée le 8 décembre 2010.

Afin de se consacrer avec efficacité à ses actions spécifiques, elle a transféré à l'association nationale des plus grands invalides de guerre, constituée le 1^{er} décembre 2011, l'ensemble de ses missions de soutien moral et d'action sociale.

Elle a pour objet d'assurer la pérennité des traditions, des valeurs morales et de l'idéal développé pendant près de cent ans par les grands invalides de guerre des conflits successifs.

À cet effet, elle a mis en place depuis 2012, quatre comités d'action concernant la recherche médicale, l'aide technique et l'accessibilité, la pratique sportive pour personnes handicapées, et le devoir de mémoire.

Alors que notre fondation est récente, nous avons ainsi organisé chaque année une cérémonie de remise des prix dont la septième édition aura lieu cet automne.

Pour poursuivre notre action, mener à bien nos missions et financer de nouveaux projets, nous avons besoin du soutien de bienfaiteurs.

C'est dans cet esprit que j'adresse en priorité ce message à l'ensemble de nos adhérent(e)s et veuves, qui devraient recevoir prochainement un courrier personnel, réalisé communément avec Raymond Casal, le président de l'association nationale des plus grands invalides de guerre, dans lequel nous leur indiquons les quatre façons de nous aider : le don, la donation, le legs, l'assurance-vie.

Cher(e)s Ami(e)s, la fondation des plus grands invalides de guerre a besoin de vous.

D'avance, merci pour le soutien que vous pourrez nous apporter.

Cordialement.

André Auberge
Président de la Fondation

Sommaire

trimestriel - 97^e année

n° 808 - janvier - mars 2019

Page 1

Édito

Pages 2 à 7

Conseil d'administration
du 29 novembre 2018 (extraits)

Nos camarades décédés

Pages 8 et 9

Infos Handicap & Accessibilité
n° 18

Pages 10 et 11

Le budget 2019 des anciens
combattants

Page 12

Hommage à Hamlaoui Mekachera

Pages 13 à 15

L'Arc de triomphe de l'Étoile :
une histoire mouvementée
(2^e partie)

Page 16

Service national universel : on
recrute !

Cotisations 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2018

- Extraits -

GOUVERNANCE

Collège des personnalités qualifiées - démission d'un membre

Le docteur Pascale Fodé a déposé, le 21 août 2018, une demande de démission du conseil d'administration. Bien qu'ayant recouvré une partie de ses moyens physiques, des séquelles de la marche subsistent et rendent difficiles des déplacements à Paris. Le président a accepté cette démission tout en espérant pouvoir compter sur son soutien dans les domaines du handicap, de l'accessibilité et de la médecine, ainsi qu'auprès des partenaires avec qui elle se trouve en relation.

Collège des personnalités qualifiées - enregistrement d'une candidature

Le 1^{er} octobre, le président a adressé au lieutenant-colonel (er) Gaëtan de la Vergne, ancien chef de cabinet du gouverneur des Invalides, une lettre de sollicitation en vue de rejoindre le collège des personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration. Gaëtan de la Vergne a donné son accord par lettre datée du 8 octobre 2018.

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur :

- cette candidature doit être soumise à la cooptation du conseil d'administration ;
- la ratification de cette cooptation est effectuée à bulletins secrets.

Le président met aux voix la résolution n° 109.

Résolution n° 109 (vote à bulletin secret) : « *Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la fondation des plus grands*

invalides de guerre ratifie la cooptation de M. Gaëtan de la Vergne comme administrateur de la Fondation des plus grands invalides de guerre et membre du collège des personnalités qualifiées, en remplacement de M^{me} Pascale Fodé, démissionnaire. »

Résultat de la mise aux voix
Pour : 11 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix.

La résolution n° 109 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Les votes s'effectuent désormais sur 12 voix.

Gaëtan de la Vergne prend place à la table de réunion et remercie les administrateurs pour ce vote unanime, formant le vœu de se montrer à la hauteur de la confiance qui vient de lui être ainsi témoignée.

Le président rappelle qu'il compte sur lui pour mener, pour le compte de la fondation, des actions de soutien envers les jeunes blessés des OPEX.

FINANCES

Compte rendu d'exécution du budget 2018

Joseph-Émile Serna dresse un rapport d'étape sur la réalisation du budget 2018 par rapport au budget prévisionnel.

Le résultat de l'exercice 2018 devrait être déficitaire, de l'ordre de - 30 k€.

Sur le plan des dépenses, les salaires et charges de décembre restent à enregistrer.

Sur le plan des recettes, nous encaisserons avant le 31/12/2018 les fonds provenant

du compte MONÉVIE sur lequel Neuflyze OBC dépose systématiquement les loyers et dividendes des SCPI.

Le trésorier général fait observer une nette baisse du poste *Déplacements administrateurs* et une sensible hausse du poste *Téléphone* (en raison du renouvellement complet du parc).

Projet de budget 2019

Le budget 2019 est arrêté à 359.865€ en baisse de 9,6% (soit 38.164€) par rapport à 2018.

RECETTES

La gestion vertueuse mise en place à l'issue du processus de modification des statuts nous permet d'enregistrer de nouvelles recettes à travers les loyers et dividendes de SCPI, comptabilisés en année pleine à 56 k€, et les loyers de la location d'un bureau à l'Association des écrivains combattants (13,5 k€). Par ailleurs, l'année 2019 sera remarquable, puisque nous organisons un dîner de collecte de fonds avec l'espoir d'encaisser un bénéfice net identique à celui de 2017, de l'ordre de 42 k€.

Sur le plan des recettes, nous avons enregistré les loyers des SCPI Neuflyze intégrées dans le 1^{er} contrat de capitalisation (ouvert en avril 2014). Selon la politique de Neuflyze Vie, les loyers des SCPI sont déposés automatiquement sur un compte monétaire dénommé MONÉVIE. Le compte MONÉVIE, adossé au contrat de capitalisation HOCHÉ PATRIMOINE ÉVOLUTION ouvert en 2013 (donc > 4 ans), présente un solde de 12.436€. Nous rachèterons la totalité de la ligne en fin d'année conformément à la

stratégie suivie par le conseil d'administration.

Le plan de redressement économique prévoit de ne pas reporter les crédits consacrés au programme d'actions d'une année sur l'autre.

Le trésorier général regrette l'insuffisance de ressources stables et pérennes. Après avoir listé les produits garantis qui se comptabilisent à 122 k€ (don ANPGIG, loyer de l'AEC et dividendes des SCPI), il reste à trouver environ 237 k€.

Au chapitre 74, aucune subvention n'a été inscrite, les demandes n'ayant pas été déposées en temps utile (cf. § 7 - Subventions 2019).

Le chapitre 75, qui concerne les autres produits de gestion courante, est en hausse de près de 46% en raison de l'organisation d'un dîner de collecte de fonds pour lequel un crédit de 42 k€ est inscrit.

La ligne *Produits divers de gestion* est en augmentation de 7,3% en raison de l'enregistrement d'une année pleine pour la location d'un bureau à l'Association des écrivains combattants (+ 13.500 €). Le don annuel versé par l'UNABCC en dédommagement de l'occupation d'un bureau, d'un montant de 2.700 € pour l'année 2018, est jugé insuffisant par le président qui souhaiterait le porter à 3.600 € minimum.

6.000 € ont été inscrits en *Dons affectés* représentant le don effectué par l'ANPGIG au profit du comité d'action Scientifique et Médical. Les autres partenaires du Cercle des amis, à savoir la Société Générale et la Mutuelle des Sportifs, n'ayant pas effectué de don en 2018, aucune somme n'est inscrite pour 2019, ces structures étant déjà sollicitées pour le dîner de collecte.

L'ANPGIG devrait renouveler l'inscription d'un don de 50.000 € dans son projet de budget 2019 au titre de sa participation aux frais de fonctionnement

(rétribution du personnel, utilisation des matériels, achat des fournitures de bureau). Ce don est encadré sur le plan juridique par la convention de mise à disposition du personnel et du matériel du 9 juillet 2014 signée entre la fondation et l'association.

Au chapitre 76-77, les investissements en pierre papier devraient générer des loyers d'un montant global de 56.000 € en augmentation de 33% par rapport à 2018. Cet écart est dû à la possibilité confirmée par Neuflyze de racheter tout ou partie du compte MONÉVIE adossé au contrat de capitalisation HPCE ouvert en avril 2014, sur lequel sont automatiquement déposés les loyers et dividendes de la SCPI Laffitte Pierre.

Les intérêts des sommes placées sont utilisés comme variable d'ajustement à l'euro près pour la présentation du budget à l'équilibre. Inscrits pour un montant de 185.665 €, en baisse de 26,6% par rapport à 2018, ils témoignent d'un assainissement de la gestion budgétaire.

DÉPENSES

Globalement, les grandes masses sont à l'équilibre, stables par rapport à 2018.

La gestion vertueuse déjà évoquée nous a conduits à chercher des marges de manœuvre sur les rubriques budgétaires directement opérables :

- ACHATS en baisse de 10 % ;
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65), en baisse de près de 40 %. Nous y trouvons le poste consacré aux activités du programme d'action. La décision de ne pas reconduire sur l'année n+1 les crédits non consommés permet de réaliser une économie importante sur ce poste.

En revanche, trois rubriques ne sont guère opérables, dans la mesure où la fondation se trouve soit enfermée de manière contractuelle (SERVICES EXTÉRIEURS, CHARGES DU PERSONNEL), soit contrainte par la légis-

lation fiscale (IMPÔTS ET TAXES).

Au chapitre 60, les achats auprès de fournisseurs et prestataires sont en diminution de 10,5%. Le poste consacré au bulletin « *Le Grand Invalide* » est stable. La ligne EDF-GDF est stable à 5.000 € (la facturation n'est pas régulière et change d'une année sur l'autre, la prévision a été ajustée sur la moyenne des 5 dernières années). Le poste budgétaire lié aux *Fournitures de bureau, produits d'entretien et petit équipement* a été ramené à 3.000 €, en baisse de 40%, pour tenir compte de la réalisation de cette ligne concernant les exercices 2017 et 2018.

Le chapitre 61, consacré aux *Services extérieurs* est en progression de 7% due à l'augmentation du coût de la vie. Le poste *Entretien-réparation* est provisionné à 3.000 € en augmentation de 50% pour tenir compte des travaux de mise en place d'une gâche électrique et d'un digicode sur la porte d'entrée principale (devis à demander). Le poste *Documentation-abonnements-cotisations diverses* est stable à 1.500 € et prend notamment en compte l'hébergement du futur site internet (environ 40 €/mois).

Le chapitre 62 concernant les *Autres services extérieurs* est en baisse de 5,5%. Pour tenir compte de la réalité du marché, le poste *Publicité-relations publiques* est doublé à 8.000 € en prévision de la création du site internet, non réalisé en 2018 (7.400 €), et de la modernisation du logo (600 €). Le poste *Déplacements des administrateurs* est en baisse de 30% à 9.000 € pour tenir compte du net fléchissement des dépenses constaté en 2018. Le montant des frais de réception est ramené à 3.000 €. Le poste *Téléphone* est en baisse de 42% grâce au changement d'opérateur (Free à la place d'Orange).

Le poste *Affranchissement* est en

baisse de 35 % après prise en compte de la réalisation probable du poste pour l'exercice 2018. L'envoi de courrier papier a diminué grâce à l'usage de plus en plus fréquent des moyens dématérialisés (courriels, virements bancaires par internet).

Au chapitre 63, le poste *Impôts locaux et TVA* est fixé à 7.100 € et tient compte de l'augmentation moyenne annuelle constatée de 1,5 % appliquée aux impôts et taxes.

Le chapitre 64, consacré aux charges de personnel, est stable.

Au chapitre 65, le poste *Activités du programme d'actions* est inscrit pour un montant de 40.000 € annuels, soit 10.000 € par comité d'action. Pour assainir la gestion financière, le conseil d'administration a décidé de ne plus reporter les crédits non consommés par les comités d'action d'une année sur l'autre. Après inscription de 15.000 € sur la ligne *Dîner de soutien* et retrait de la ligne *Legs Thuillier-Scott* du tableau budgétaire (opération neutre, la ligne correspondante étant également retirée des recettes), cette rubrique ressort en baisse globale de 39,4 %.

Le chapitre 68, consacré aux *Amortissements et provisions*, est doté de 3.000 €. Ces fonds représentent l'amortissement des logiciels et des ordinateurs, et le maintien en condition opérationnelle du parc informatique. Le maintien en condition opérationnelle du software nécessitera la mise à jour de l'application de PAO *Quark Xpress* et de l'application de correction orthographique *Antidote*, et l'acquisition de la suite *Office pour Mac* (la suite Office 2011 utilisée par la fondation n'étant plus supportée par Microsoft depuis le 10 octobre 2017).

Le président met aux voix la résolution n° 111.

Résolution n° 111: «Après en avoir délibéré, le conseil d'admini-

nistration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve le projet de budget 2019 après retrait des deux subventions inscrites à la rubrique 74.»

Résultat de la mise aux voix
Pour : 12 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix.

La résolution n° 111 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Portefeuille de valeurs mobilières de placement

La valorisation du portefeuille de valeurs mobilières de placement au 08/11/2018 est de 12.466.611 €.

Le trésorier général rappelle que la fondation porte une anomalie congénitale avec un patrimoine financier inscrit en totalité à la dotation. Lors de sa création en 2010, les taux étaient élevés et permettaient de dégager des revenus par le biais de cette dotation. Aujourd'hui, le contexte a changé : aucune remontée sur les taux monétaires n'est attendue ; les taux obligataires sont très bas, sauf à prendre du risque (souscrire de la dette italienne, par exemple), ce que la fondation ne peut pas se permettre.

Pour rendre la dotation productive, une réorientation des investissements a été engagée, notamment par la souscription de parts de SCPI qui génèrent des revenus tangibles (56 k€ par an en moyenne).

Autre option rentable offrant des marges de manœuvre : le marché actions, en diversifié, avec une contrainte à prendre en compte, la très grande volatilité des marchés. Il convient donc de diversifier les lignes et d'être assisté dans la gestion pour arbitrer les lignes (gestion sous mandat), solution que nous avons mise en place avec ACP et Axa.

Ces produits sont nécessaires pour finaliser la partie « recettes » du budget.

Joseph-Émile Serna évoque un prochain rendez-vous avec la banque privée de la Société Générale qui dispose d'un outil permettant, au regard des

besoins de la fondation, de vérifier la pertinence de l'allocation d'actifs. Les conclusions seront portées à la connaissance du conseil d'administration qui, si besoin, ajustera sa stratégie financière.

Les contrats de capitalisation en euros avec capital garanti, souscrits en 2013 chez MMA, sont investis sur des obligations anciennes donc avec un rendement en diminution constante. Il serait possible d'effectuer des opérations et de dégager ainsi de la plus-value. Mais cela pose une interrogation : en se replaçant après sortie de ces contrats, il ne sera plus possible de trouver un contrat de capitalisation à capital garanti. Et avec un nouveau contrat, se trouveront appliqués des frais de gestion en cas de sortie anticipée (avant 4 ans de souscription) grevant le résultat d'une année.

Une rencontre est prévue avec l'équipe du cabinet Jégard afin d'échanger sur la problématique globale de la dotation et des investissements non garantis au sein de notre portefeuille, problématique commune aux fondations reconnues d'utilité publique, ainsi que sur la question de la constitution du portefeuille avec une partie non sécurisée.

Autre particularité de notre fondation : elle n'a pas, pour le moment, de donateurs. Par conséquent, elle se trouve contrainte de dégager beaucoup de revenus de sa dotation, ce qui, dans le contexte déjà évoqué, est difficile.

Depuis la réunion du 21 juin 2018, les événements suivants sont portés à la connaissance du conseil d'administration :

- afin de faire fructifier les excédents de trésorerie, ouverture d'un compte à terme Trésor+ auprès de la Société Générale pour un montant de 190.000 €. La durée de placement est d'un mois renouvelable par tacite reconduction, par périodes successives de 1 mois. La rémunération en vigueur au 01/09/2018 est de 0,5 %. La banque se

réserve le droit de faire évoluer ce taux lors d'un renouvellement. À chaque échéance mensuelle, la fondation adresse à la banque un avis de renouvellement pour le mois suivant, dans lequel sont consignés les ordres de placement (soit la totalité des avoirs du compte auxquels s'ajoutent les intérêts mensuels, soit une somme inférieure calculée après estimation des besoins de trésorerie du mois à venir). Au terme du 1^{er} mois, nous avons adressé un avis de renouvellement pour un montant de 140.000 €. Pour ce nouveau placement, la rémunération est en baisse à 0,4 %.

- dans le cadre du contrat de gestion pilotée, AXA a procédé à trois ajustements de répartition de l'épargne (partie supports diversifiés du contrat Excelium). Le reporting du 3^e trimestre 2018, concernant la gestion pilotée, nous a été communiqué le 5 novembre.

- dividendes SCPI: CRISTAL RENTE, dividendes du 3^e trimestre: 3.288,58€ versés le 22/10/2018, et PERIAL PFO2, distribution du 3^e trimestre: 2.898€ versés le 25/10/2018.

- ACP a effectué trois arbitrages sur les contrats de capitalisation (partie unités de compte): sur le contrat le plus récent, un mouvement sans frais opéré le 17/09/2018, et sur le contrat le plus ancien, deux mouvements opérés le 17/10/2018 (frais de 1.271,46€) et le 06/11/2018 (frais de 1.187,81€).

Subventions 2019

À la demande du comité financier, deux subventions ont été inscrites au projet de budget 2019. Une demande de 5.000 € à adresser au secrétariat d'État auprès de la ministre des armées pour un projet en lien étroit avec la jeunesse, le sport et l'appareillage. Une demande de 2.500 € à adresser à l'ONACVG pour un projet en lien avec la mémoire. Compte tenu des délais de traitement au sein du ministère des armées, dans l'hypothèse où ces deux subventions nous seraient allouées, elles seront versées en

2020. En effet, les subventions institutionnelles qui seront distribuées en 2019 auraient dû être demandées, au plus tard, en septembre 2018. C'est la raison pour laquelle nous avons modifié le calendrier de sélection des prix.

Afin de respecter le tempo administratif, il faudra donc déposer les demandes de subvention au plus tard en juin 2019. Elles devront se rapporter à des projets précis et seront adressées à la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, avec copie au directeur de la DPMA.

En revanche, nous n'adresserons plus de demande à l'ONACVG qui se trouve dans une phase délicate sur le plan financier et attend plutôt de l'aide dans certains domaines.

Les deux allocations de 5.000 € et 2.500 € initialement inscrites à la rubrique *Subventions d'exploitation* ont été retirées du budget prévisionnel.

VIE DE LA FONDATION

Compléments au programme d'actions 2018

Le président met aux voix la résolution n° 112.

Résolution n° 112: «*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre arrête le complément suivant au programme d'actions 2018:*

Acquisition d'un vélo isocinétique à manalié (Sport et Jeunesse)

Lauréat: Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides

Montant: 5.000 €

Commémoration du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 (Mémoire)

Lauréat: Société des Amis du Musée de la Grande Guerre de Meaux

Montant: 5.000 €.»

Résultat de la mise aux voix

Pour: 12 voix / contre: 0 voix /

abstention: 0 voix.

La résolution n° 112 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Charles Deygas évoque le projet de Meaux, du 1^{er} au 11 novembre avec un programme intéressant. Pour des raisons de santé, André Auberger et Charles Deygas n'ont pas pu s'y rendre. Dans des conditions météorologiques difficiles, la fondation a été représentée par François Luquet, qui assure la couverture photographique de la fondation depuis deux ans. Il nous a communiqué quelques photos, le reportage officiel de la manifestation est attendu.

Charles Deygas regrette qu'aucun représentant du musée n'ait fait le déplacement à la remise des prix. Le président de l'association lauréate, empêché par ses activités professionnelles, s'est fait représenter.

Remise des Prix 2018

En présence de M^{me} Geneviève Darrieussecq, qui a remis le prix d'honneur de la catégorie Scientifique et Médical, huit prix ont été remis à sept lauréats pour un montant global de 54 k€

Le président évoque la prochaine remise des prix inscrite à l'agenda 2019. Il va adresser à M^{me} de Boisdeffre, présidente du conseil d'administration de l'INI, un courrier lui demandant si la date du mercredi 27 novembre 2019 peut convenir.

Le général de Saint Chamas conseille d'éviter d'organiser cette cérémonie à 11 heures sur le site des Invalides. C'est un horaire qui présente un risque certain d'impondérables (heure traditionnelle des obsèques, notamment). Joseph-Émile Serna évoque la difficulté de certaines personnes, prises par leur activité professionnelle, à assister à des cérémonies dans la journée. Autre option proposée par Véronique Peaucelle-Delelis: permuter la remise des prix et le conseil d'administration en cas d'impondérable.

Deux lauréats de la catégorie Sport et Jeunesse étaient absents. Recevant des prix d'encouragement d'un montant modeste, il est compréhensible que ces associations évitent les frais de déplacement sur Paris. À l'avenir, dans le même cas de figure, nous solliciterons le comité régional Handisport d'Île-de-France ou la Fédération Française Handisport pour assurer la représentation effective du lauréat.

14 Juillet 2019

Charles Deygas rappelle que Raymond Casal qui s'est occupé, seul avec sa fille, de l'organisation de l'événement depuis de nombreuses années, souhaite ralentir la cadence.

Un établissement de Meaux, le lycée professionnel Charles Baudelaire, nous a été recommandé par le Musée de la Grande Guerre. Le groupe, placé sous la responsabilité de M. Lucarelli, professeur, sera composé de 15 à 20 lycéens et de 2 à 3 accompagnateurs.

André Auberger rappelle qu'il a adressé un courrier à la directrice du musée de la Grande Guerre courant août afin de présenter la cérémonie de ravivage de la Flamme tous les 14 juillet depuis 1924 et proposer d'étudier la participation d'un lycée de Meaux. Nous n'avons pas reçu de réponse. Il s'apprête à adresser un courrier à la directrice nouvellement nommée du Musée de la Grande Guerre, M^{me} Elena Le Gall, à qui seront transmis les éléments du dossier en notre possession sur ce projet.

De plus, il a provoqué une réunion avec le président Casal pour l'ANPGIG afin de finaliser ensemble le programme du 14 juillet 2019 dès la réponse de M^{me} Le Gall.

Programme de principe envisagé :

Dimanche 14 Juillet 2019

Le groupe ralliera Paris en car affrété sur les moyens de l'organisation locale.

Défilé sur les Champs Élysées (cartons d'invitation à demander par nos services).

Déjeuner soit au restaurant Le Vauban (ensemble du groupe et les organisateurs de la FPGIG et de l'ANPGIG, la prise en charge restant à définir entre l'association et la fondation), soit au self de l'INI. Le général de Saint Chammas informe le conseil qu'un déjeuner amélioré peut être servi à l'INI (à la salle des Boiseries, pour une trentaine de personnes maximum, par exemple).

Après-midi libre (visite du musée de l'Armée, et/ou matériels militaires exposés sur l'Esplanade).

Dépôts de gerbes et ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Retour du groupe vers Meaux après la cérémonie du ravivage.

Budget à prévoir sur la base d'environ 30 personnes : entre 350 € et 1.500 € selon l'option du restaurant retenue.

Pour clôturer la journée, il est envisagé de réunir les administrateurs de la fondation et de l'association invités pour un dîner dont les modalités restent à définir ensemble.

Enfin, chacun convient de l'impérieuse nécessité qu'association et fondation travaillent ensemble à l'avenir.

DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION

Dîner de collecte 2019

Notre demande de réservation des salons de l'Hôtel de Ville de Paris a reçu une réponse favorable. La date du mercredi 3 avril 2019 a été retenue sur le planning de réservation des salons.

L'animation sera assurée par M. Thierry Lefebvre qui a confirmé sa disponibilité et nous a adressé son devis d'un montant de 1.000 € TTC, inchangé depuis le premier dîner qu'il a animé pour nous en 2015.

Le gouverneur des Invalides s'est

rapproché du commandement des musiques de l'armée de terre pour envisager d'obtenir la participation d'une formation, sans réponse pour le moment.

Le traiteur *Cocktails & communication* nous a adressé un devis sur la base de 120 personnes (18.069 €). Deux autres devis seront recherchés pour mise en concurrence.

M^{me} Darrieussecq a accepté de parrainer la manifestation et nous demande, compte tenu de l'éloignement de la date, de contacter son secrétariat particulier au début du mois de février 2019 pour confirmer sa présence à l'événement.

Une visite de la salle des fêtes et de la salle du Conseil de Paris pourra être organisée pour une quarantaine de personnes au plus.

André Auberger a préparé un courrier pour les amis intimes et partenaires habituels qui sera adressé prochainement. Un mois plus tard, un autre courrier sera adressé aux autres structures identifiées.

Les tarifs du dîner 2017 sont maintenus : 5.000 € pour une table de neuf personnes et un représentant de la fondation. Chaque administrateur est invité par le président à réfléchir pour trouver une table à louer, étant entendu qu'avec deux tables officielles, il reste dix à douze tables à louer. Une table est d'ores et déjà réservée fermement par l'ANPGIG.

Mise en place d'une cellule « Communication »

Afin de renforcer les moyens opérationnels de la fondation, le président propose de créer une cellule chargée de la communication.

André Auberger présente deux amis de Handisport à qui il a demandé de venir nous aider bénévolement dans ce domaine particulier : Alain Siclis est administrateur de la Fédération Française Handisport depuis de longues années, et président du

comité régional d'Île-de-France qu'il a contribué à développer. François Luquet œuvre auprès de la Fédération Française Handisport (communication institutionnelle).

Les prérogatives de chaque intervenant n'étant pas définies avec précision, le conseil d'administration décide de créer un groupe de travail chargé d'étudier les enjeux de communication et de préparer un plan de communication synthétique.

L'adoption d'une résolution relative à la cellule de communication est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Site internet

Le cahier des charges a été rédigé par Sophie Le Ferran avec le concours du directeur. Il est en cours de finalisation.

L'enveloppe budgétaire initiale prévue pour cette opération, fixée à 4.000€, a été portée à 8.000€ (inscrits au projet de budget 2019), dont 600€ sont gagés pour la modernisation du logo. L'option «don en ligne» sera prise en compte dans le cahier des charges. Le trésorier général suggère d'utiliser les services d'HELLO ASSO, société ayant mis au point et développé un panel d'outils simplifiant la collecte, la gestion et le traitement de tous les paiements susceptibles d'être réalisés au profit d'une association ou d'une fondation. Véronique Peaucelle-Delelis confirme la qualité de service offert par cette société, dont l'utilisation est ergonomique et les coûts réduits.

Certaines fonctionnalités devront être prises en compte: liens vers d'autres sites institutionnels, dépôt des dossiers de projets en ligne, ouverture à envisager vers des réseaux sociaux (Twitter et Facebook). L'administration du site sera assurée par Bernard et Sophie Le Ferran. Les contenus seront fournis, notamment, par la cellule communication prochaine-

ment mise en place.

Ayant participé à la refonte récente du site du cercle sportif de l'INI, Gaëtan de la Vergne pourra apporter son expérience.

Nous sommes déjà en contact avec deux prestataires: Klikéo et Simplon. Une troisième société sera recherchée pour étoffer l'offre et faciliter le choix final.

Logo de la fondation

Suite à la proposition de François Luquet d'utiliser les services de M^{me} Céline Dulauroy, graphiste résidant à Versailles, le groupe de travail a examiné les cinq modèles conçus par cette artiste.

Les deux modèles retenus en priorité, pour lesquels des modifications ont été demandées, sont proposés au choix du conseil d'administration.

Le président met aux voix la résolution n° 113.

Résolution n° 113: «Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la fondation des plus grands invalides de guerre décide de:

- choisir le logo représentant l'Arc de triomphe partiellement;
- modifier le slogan de la manière suivante: SOLIDARITÉ - MÉMOIRE.»

Résultat de la mise aux voix

Pour: 9 voix / contre: 3 voix / abstention: 0 voix.

La résolution n° 113 est adoptée à la majorité des présents et représentés.

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Accès du siège

Un devis va être demandé à la société BFP pour l'installation d'une gâche électrique et d'un digicode sur la porte d'entrée principale, sous réserve de faisabilité.

Cette modification a pour but d'améliorer la sûreté du site. ■

NOS CAMARADES DÉCÉDÉS

1939 - 1945

Eugène Manzano, caporal-chef, décédé le 1^{er} décembre 2018 à Montpellier (Hérault)

Aimé Trouilloud, adjudant-chef, décédé le 29 juin 2018 à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

AFN

Gilbert Ravard, brigadier, décédé le 13 septembre 2018 à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Ernest Le Gallo, caporal, décédé le 15 septembre 2018 à Vannes (Morbihan)

Jean Carré, soldat, décédé le 1^{er} octobre 2018 à Charleville-Mézières (Ardennes)

Gilbert Gouttenoire, soldat, décédé le 28 octobre 2018 à Lyon (Rhône)

TOE

Georges Ascencio, soldat, décédé le 13 décembre 2018 à Angers (Maine-et-Loire)

HORS GUERRE

Saysavath Vichidvongsa, décédé le 23 mai 2018 à Grasse (Alpes-Maritimes)

Yves Nédélec, sergent, décédé le 25 septembre 2018 à Lannion (Côtes-d'Armor) - *Un article, signé du président de la Fondation, retraçant la vie d'Yves Nédélec, nous est parvenu après le bouclage du bulletin. Il sera publié dans Le Grand Invalide n° 809.*

VICTIME CIVILE

Paul Munchenbach, décédé le 31 décembre 2018 à Strasbourg (Bas-Rhin)



Édito

Madame, Monsieur,

Le livret handicap moteur, qui date de 2016, mérite encore d'être consulté, car les thèmes qui y sont développés sur plus d'une trentaine de pages demeurent encore pleinement d'actualité ! Votre curiosité vous incitera à consulter sur Internet l'intégralité de ce livret qui décrit les dispositifs médicaux et passe en revue les innovations technologiques médicales.

De même, l'accessibilité des transports devrait être facilitée aux personnes à mobilité réduite, mais à condition que les normes en vigueur le permettent. Or, la pente de 15% retenue pour l'accès aux nouveaux trains suisses répond plus aux souhaits des concepteurs qu'aux nécessaires exigences des voyageurs en fauteuil roulant.

En France, deux annonces donnent espoir aux personnes handicapées de voir des transports plus adaptés mis à leur disposition.

Il s'agit de la lettre émanant du Conseil régional d'Île-de-France, autorité organisatrice des transports, adressée à la RATP et à la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Cette lettre dénonce avec vigueur **le dogme du métro parisien accessible, trop cher et impossible**. S'agit-il d'un heureux présage sur la possibilité d'aménager des stations ?

Par ailleurs, le projet de loi Mobilité, très généraliste, présenté en conseil des ministres, a également pour ambition d'introduire de nouveaux outils afin que les personnes ayant un handicap puissent à l'avenir utiliser tous les services de transport.

André Fournier

LE LIVRET HANDICAP MOTEUR

Préfacé par Philippe Croizon, édité en septembre 2016, le livret dresse un panorama des dispositifs permettant de retrouver mobilité et autonomie.

1. La technologie pour faire disparaître le handicap - Des aides techniques aux prothèses, la compensation du handicap moteur est dans une dynamique qui dépasse de plus en plus les catégories et les frontières sociétales. Au plus grand profit des personnes bénéficiaires.



2. Handicap moteur - Pendant de nombreux siècles, les personnes invalides ou handicapées étaient mises au ban de la société. Progressivement, la recherche médicale, scientifique et industrielle s'est emparée de cette problématique pour offrir aux personnes atteintes du handicap moteur davantage d'autonomie et de mobilité.

3. Prothèses des membres inférieurs - À la suite d'une amputation, la volonté première du patient est de retrouver son autonomie rendue possible par

des prothèses adaptées et une persévérante rééducation.

4. Prothèses des membres supérieurs - De nombreuses technologies ont été inventées pour permettre aux patients amputés du membre supérieur de retrouver une plus grande autonomie. Si certaines prothèses sont purement esthétiques, d'autres sont également fonctionnelles et hautement techniques.

5. Fauteuils roulants manuels et électriques - Qu'ils soient manuels ou électriques, les fauteuils roulants permettent aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une plus grande autonomie dans leurs déplacements. Sans cesse en évolution, ils tendent à devenir plus légers avec de multiples fonctionnalités.

6. Appareils de transfert et de verticalisation - Les appareils de transfert et de verticalisation aident au maintien ou au déplacement d'une personne d'un appareil à un autre ou d'une pièce à une autre. Ils permettent une mobilité de ceux qui ne peuvent se mouvoir que difficilement ou pas du tout.

7. Lits, accessoires et fonctionnalités - Pour un repos apaisé, au domicile ou dans un établissement de soins, les lits médicaux ont évolué pour une sécurisation optimisée et un meilleur confort de l'utilisateur.

8. Cannes et déambulateurs - Des appuis à l'autonomie : les aides à la marche que sont les cannes et les déambulateurs permettent aux personnes manquant d'équilibre de se sécuriser avec un appui ponctuel ou permanent tout en maintenant une certaine autonomie.

9. Exosquelette - Ce que nous réserve le futur si l'exosquelette, qui repose sur des technologies d'une grande modernité, n'en est qu'à ses balbutiements, il représente bel et bien l'avenir en matière de compensation du handicap. L'objectif ? Permettre une verticalisation active du patient et augmenter son bien-être.

SUISSE - TRAINS CFF : INCLUSION HANDICAP DÉBOUTÉE

Le tribunal administratif fédéral (TAF) n'a pas donné satisfaction sur dix demandes faites par Inclusion handicap, concernant les trains à deux étages.

Les nouveaux trains à deux niveaux des chemins de fer fédéraux (CFF) doivent être équipés d'au moins une rampe d'accès, avec 15 % d'inclinaison maximale. Cette décision a été rendue par le TAF.



Les CFF se sont dits satisfaits de cette décision. Celle-ci confirme que les nouveaux trains sont conformes B aux exigences de la loi. Les CFF se conformeront à la décision du TAF de ne pas dépasser les 15 %.

Par sa décision, le TAF a partiellement approuvé l'un des recours de l'association faitière des organisations pour les personnes handicapées en Suisse. Elle a par contre rejeté dix autres de ses demandes.

Convention extrajudiciaire

Le point partiellement approuvé concerne l'inclinaison de la rampe. Selon le TAF, il n'est pas certain que toutes les rampes des trains à deux étages soient conformes à l'inclinaison de 15 %. La réglementation ne prescrit toutefois qu'une seule rampe par train.

Les parties ont pu parvenir à une convention extrajudiciaire sur quatre points litigieux parmi les quinze soulevés par l'association Inclusion Handicap.

Le Matin

FRANCE - RENDRE LE MÉTRO PARISIEN PLUS ACCESSIBLE

Permettre à tous les publics de prendre le métro, y compris en fauteuil roulant, c'est ce qu'espère initier la région Île-de-France. Elle a envoyé deux courriers : le premier à destination de la RATP, le second au secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, pour encourager à « **faire évoluer le dogme selon lequel rendre le métro accessible, c'est trop cher et impossible** », insiste Pierre Deniziot, délégué chargé du handicap.

Le délégué a demandé à la RATP de réaliser un nouvel audit du métro. « *La dernière étude date de 2009. Nous ne pouvons pas travailler sur des documents aussi anciens* », tranche-t-il. Il espère savoir où les travaux sont impossibles et là où cela est possible, à combien ils s'élèveraient.

La Région aimerait également voir « *comment la réglementation peut être assouplie* ». Elle espère également pouvoir compter sur l'aide de la mairie de Paris.

« *Nous dépensons 1,4 milliard d'euros pour rendre le réseau de surface accessible, d'ici 2024. Il faut essayer de transposer cela dans le métro* », ajoute encore Pierre Deniziot.

En Île-de-France, ces futurs équipements pourraient permettre à tous de mieux circuler. Y compris au voyageur à la peine pour monter et descendre les dizaines de marches des couloirs de Montparnasse, valise à la main.

Le Parisien

PROJET DE LOI MOBILITÉS

Le projet de loi Mobilités a été présenté en Conseil des ministres le 26 novembre dernier. Parmi les quinze grandes mesures emblématiques, l'une concerne les personnes en situation de handicap.

La future loi a pour ambition d'introduire de nouveaux outils pour faciliter leur quotidien. Toutes les informations sur l'accessibilité des transports seront systématiquement collectées et rendues publiques pour pouvoir plus facilement préparer son trajet, repérer les itinéraires accessibles, etc.

La future loi comprend d'ailleurs un chapitre (chapitre III) qui a pour objet de « permettre aux personnes les plus fragiles de trouver des solutions de mobilité adaptées à leur situation personnelle ».

L'article 6 constitue une avancée déterminante pour la mobilité des personnes les plus fragiles. Il permet aux

autorités organisatrices de la mobilité qui le souhaitent d'organiser par elles-mêmes ou de contribuer à la mise en œuvre et au financement de services de mobilité à caractère social ou de verser des aides individuelles à la mobilité.

L'article 7 prône des mesures en faveur de la mobilité des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Il rend obligatoire, pour les services de transports collectifs, hors aérien, une politique tarifaire préférentielle pour les personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite et leurs accompagnateurs.

L'article 10 impose la production de certaines données d'accessibilité des transports aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Cela concerne l'ensemble des services réguliers de transports publics (routier et ferroviaire). Ces données permettront, par ailleurs, le développement de services d'aide aux déplacements des personnes handicapées.

Seronet



Le Projet de Loi de Finances 2019 constitue une nouvelle étape de l'engagement fort du Gouvernement en faveur des anciens combattants, de la mémoire et du lien armées-Nation.

Dans un contexte marqué par la volonté de maîtriser la dépense publique, les anciens combattants bénéficieront de mesures fortes.

Ainsi, à la suite d'une concertation inédite menée par mes soins et saluée par les associations, le Gouvernement a accepté d'étendre l'attribution de la carte du combattant aux soldats qui justifieront de quatre mois de présence en Afrique du Nord entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. Cette mesure qui répond à une demande ancienne entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Environ 50.000 anciens militaires sont potentiellement concernés pour un coût estimé à 30 millions d'euros en année pleine, et à

6,6 millions d'euros en 2019.

L'an dernier, le président de la République a décidé la mise en place d'un groupe de travail sur la situation des Harkis et de leurs familles. Sur la base des propositions émises par ce groupe de travail, de nouvelles mesures vont être prises en faveur des Harkis dans le domaine de la reconnaissance, de la mémoire et de la solidarité. Un montant de 10 millions d'euros viendra s'ajouter au budget qui leur est habituellement dédié; il servira principalement à financer un dispositif d'aide individuelle réservé aux enfants de Harkis en difficulté. Ce dispositif sera mis en place pour les quatre prochaines années.

Dans le domaine des pensions militaires d'invalidité, le tarif des expertises médicales pris en charge par l'État sera revalorisé de 43 %, pour un coût de 0,3 million d'euros. Cela contribuera à accélérer le traitement de ces dossiers, en améliorant la fluidité de leur instruction et en fidélisant les médecins-experts.

Les moyens d'actions de nos opérateurs sont garantis.

Les crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) sont maintenus et son réseau territorial inchangé; l'Institution nationale des Invalides poursuivra son projet de modernisation au profit de l'accompagnement des blessés. Cet accompagnement sera également amélioré

grâce à la simplification des procédures d'instruction des demandes de pension militaire d'invalidité.

Avec l'achèvement du Centenaire et la fin d'un cycle d'une ampleur inégalée, la mémoire demeure un élément essentiel du lien armées-Nation. L'année 2019 sera tournée vers le souvenir de la seconde guerre mondiale notamment celui de la libération du Territoire et une enveloppe de 5,5 millions d'euros est prévue pour les commémorations.

L'année 2019 verra également la réalisation, tant attendue, du monument à la mémoire des soldats morts pour la France en OPEX.

Enfin, ce budget 2019 permettra d'adapter notre action en faveur de la jeunesse; le contenu de la journée défense et citoyenneté sera renouvelé et de nouveaux outils numériques seront installés. Le service militaire volontaire et le plan d'égalité des chances seront maintenus, tandis que le ministère des armées contribuera activement aux travaux en cours sur la mise en œuvre du service national universel voulu par le président de la République.

Tels sont les engagements de ce PLF 2019; telles sont les actions que je mènerai à bien aux côtés de la ministre des armées, Madame Florence Parly.

Geneviève Darrieussecq

*Secrétaire d'État
auprès de la ministre des armées*

UN BUDGET QUI CONSOLIDE LES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS ET LE LIEN AVEC LA NATION

1. Un budget de 2,2 Md€ pour le monde combattant

• Présentation de la mission

Relevant de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », deux programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » sont placés sous la responsabilité de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. D'un montant total de 2.196 M€ en 2019, ces deux pro-

grammes traduisent la solidarité de la Nation envers ses anciens combattants et l'importance accordée au renforcement du lien armée-Nation.

- Liens entre la Nation et son armée (33,8 M€)
Ce programme budgétaire permet le financement de :
 - la « Journée défense et citoyenneté » (JDC);
 - du « Service militaire volontaire » (SMV);
 - et de la politique de mémoire.

Les ressources consacrées au déroulement de la JDC, dispositif qui concerne près de 800.000 personnes convoquées, représentent 15,3 M€ au PLF 2019 (14,6 M€ en LFI 2018).

Placé sous la tutelle de la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), le SMV, service à compétence nationale, bénéficie d'un budget de 2,5 M€ en 2019 pour son fonctionnement.

Compte tenu de la fin du cycle des commémorations liées à la Grande Guerre en 2018, le budget consacré à la politique de mémoire est ramené à 16 M€ en 2019, contre 28 M€ en LFI 2018. Dans ce cadre est prévu le financement des commémorations de l'année, notamment le 75^e anniversaire des débarquements en France, pour un montant de 5,55 M€.

Les actions pédagogiques de transmission de la mémoire et d'enseignement de défense et l'accompagnement du tourisme de mémoire seront poursuivis.

Enfin, une enveloppe de 1,2 M€ sera allouée pour ériger à Paris un monument à la mémoire de nos soldats morts en opérations extérieures, dit « monument OPEX ».

• **Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant (2.162 M€)**

Ce programme finance les dispositifs de réparation et de reconnaissance à l'égard des anciens combattants, des pensionnés (invalides, conjoints survivants, etc.) au titre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) et des anciens membres des forces supplétives d'Afrique du Nord ainsi que les subventions au profit des opérateurs du monde combattant : l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVVG), l'Institution nationale des Invalides (INI) et l'Ordre national de la Libération (ONL).

Les ressources consacrées aux différents mécanismes de réparation et de reconnaissance s'élèvent à 2.162,2 M€ en PLF 2019 contre 2.317,7 M€ en LFI 2018, reflétant la diminution naturelle des différentes catégories de bénéficiaires.

Cependant, ce budget prévoit également des mesures nouvelles attendues par le monde combattant. La politique de reconnaissance demeure une priorité avec l'extension du droit à la carte du combattant aux militaires stationnés en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 à compter de 2019. De même, les expertises médicales effectuées dans le cadre des Pensions militaires d'invalidité (PMI) font l'objet d'une revalorisation de 43 % pour un coût de 0,3 M€. Des dispositifs complémentaires seront mis en œuvre au profit des Harkis pour un montant de 10 M€.

Au-delà de ces mesures nouvelles, tous les dispositifs de reconnaissance et de réparation au profit du monde combattant sont maintenus dans le budget pour 2019.

2. La préservation de l'ensemble des dispositifs de réparation et de reconnaissance

• **Pensions militaires d'invalidité et retraite du combattant**

Constituant l'enveloppe financière la plus importante du

budget 2019, ces crédits permettent de financer les Pensions militaires d'invalidité (PMI) et la Retraite du combattant (RC).

Les PMI recouvrent des publics différents : pensionnés directs (invalides) ou conjoints survivants, orphelins, ascendants.

Le montant des pensions servies varie en fonction des bénéficiaires, selon les cas d'ouverture du droit à pension et de blessures, infirmités et maladies.

Les crédits prévus au titre des PMI en 2019 sont fixés à 965,3 M€. Cette prévision tient compte de la baisse régulière des effectifs concernés : les dernières prévisions, établies par le ministère des Armées sur la base des effectifs communiqués par le service des retraites de l'État, estiment le nombre de bénéficiaires à environ 200.000 en 2019.

La retraite du combattant est associée à la détention de la carte du combattant et à une condition d'âge (généralement 65 ans). Le montant est unique quelle que soit la situation du bénéficiaire. Il représentera près de 755 € en 2019.

Les crédits prévus au titre de la retraite du combattant en 2019 s'élèvent à 708,5 M€. Le public concerné est désormais inférieur à un million de bénéficiaires, principalement d'anciens appelés et engagés de la guerre d'Algérie.

Ce budget finance également l'extension nouvelle du droit à la carte du combattant aux militaires stationnés en Algérie pendant quatre mois entre le mois de juillet 1962 et le mois de juillet 1964, jusqu'à présent exclus du dispositif.

• **Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité**

Cette action recouvre les droits accessoires ouverts aux titulaires d'une pension militaire d'invalidité. Il s'agit tant des soins médicaux gratuits et appareillages que des réductions de transport ou du financement du régime de sécurité sociale des pensionnés de guerre.

Ainsi la prévision de dépenses pour les soins médicaux gratuits et appareillages, qui concernent environ 50.000 personnes, est de 45,8 M€. Le remboursement des prestations sociales est estimé à 76,9 M€ pour un public d'environ 8.000 personnes.

• **Solidarité**

Le montant inscrit au PLF 2019 s'élève à 335,5 M€ dont 234,7 M€ consacrés à la majoration des rentes mutualistes.

Ces crédits permettent également de financer l'action sociale en faveur des anciens combattants, les subventions aux associations d'anciens combattants et les frais de voyages sur les tombes des « morts pour la France ».

• **Actions en faveur des rapatriés**

Outre les dispositifs habituellement financés sur cette action (allocations au profit des anciens membres des forces supplétives et de leurs conjoints survivants, et autres mesures en faveur de rapatriés), une enveloppe supplémentaire de 10 M€ sera consacrée aux mesures nouvelles en faveur des Harkis.

Au cours de l'hommage à Hamlaoui Mekachera, organisé par la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, M^{me} Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, a prononcé le discours suivant :

Contrairement à beaucoup d'entre vous, je n'ai jamais eu la chance de rencontrer Hamlaoui Mekachera. C'est un regret. Si je ne l'ai pas connu, je croise son regard tous les matins dans l'escalier menant à mon bureau. Il figure en bonne position parmi tous les portraits de mes prédécesseurs. Durant toute la durée du quinquennat de Jacques Chirac, sous l'autorité de deux premiers ministres Jean-Pierre Raffarin et Dominique de Villepin, Hamlaoui Mekachera a été un secrétaire d'État puis un ministre pleinement dévoué aux anciens combattants et à leur mémoire. De 2002 à 2007, il a œuvré au service d'un monde combattant qu'il connaissait intimement. Il détient là un record de longévité en compagnie de messieurs André Bord et Jean Laurain.

C'est aussi cette longévité qui lui a permis de marquer son passage rue de Bellechasse. Vous l'avez compris, c'est à un illustre prédécesseur que je souhaite rendre hommage. Par mon intermédiaire, c'est aussi la mémoire d'un officier français que le ministère des Armées salue.

Il ne fut pas un ministre comme les autres, mais un ministre comme on n'en fera plus. En Indochine et en Algérie, il a participé aux mêmes conflits que les hommes et les femmes dont il avait la charge. Il a vécu intimement les déchirements de ce temps. Cela lui a conféré une autorité et une aura certaine au sein du monde combattant.

Chez les Mekachera, le service du drapeau est une tradition. Après avoir servi au 6^e régiment de tirailleurs algériens en Indochine et fait l'école de Saint-Maixent, c'est en officier de l'armée française que Hamlaoui Mekachera a combattu en Algérie. Ce fut le choix du cœur, de la fidélité à la République française et de l'adhésion à ses valeurs.

En 1962, comme des milliers de soldats, de rapatriés et de harkis, en s'embarquant vers la métropole, il quitte sa terre natale et s'éloigne de ses racines. La France est le pays qu'il a choisi de servir.

En disant cela, en écho, je pense à son retour sur la terre algérienne en 2003 et au mélange de passions, de souvenirs et d'émotions qu'il a pu ressentir. Je pense aussi à la fierté que le ministre a pu éprouver durant ce voyage aux côtés du Président de la République, Jacques CHIRAC. Par son histoire personnelle, Hamlaoui Mekachera incarnait les relations profondes entre les deux rives de la Méditerranée.

En quittant l'armée d'active, il choisit la voie du service aux autres, celle du service public de la santé, celle de directeur d'hôpital. Il fut ainsi une référence sur ces sujets. D'autres raconteront cette partie de sa vie mieux que moi.

Il ne cessa jamais l'engagement. Cet engagement prit les traits de la présidence du Conseil National des Français Musulmans, d'une délégation ministérielle à l'intégration et d'une participation active au Conseil économique et social.

Au ministère des anciens combattants, mon prédécesseur a accompli un travail important pour le droit à réparation. Il a notamment accompagné la décrystallisation des pensions des anciens combattants coloniaux. Il s'agissait d'une mesure d'équité entre anciens combattants français et anciens combattants étrangers.

Il a œuvré pour la transmission de la mémoire combattante. Elle fut mise en valeur lors du 60^e anniversaire de la Libération du territoire et du 50^e anniversaire de la fin de la guerre en Indochine.

Il a réalisé un travail considérable autour de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. Cette œuvre a été accomplie en parfaite entente avec Jacques Chirac, lui-même sous-lieutenant puis lieutenant en Algérie. Il y avait, je crois, une estime réciproque, une certaine complicité philosophique entre les deux hommes. Hamlaoui Mekachera avait une profonde admiration pour l'homme Chirac, pour l'humanisme et le sens des autres qui lui est propre.

Tous deux sont des hommes qui savent tendre la main.

Ils inaugurèrent le mémorial national du Quai Branly, le 5 décembre 2002. Un an plus tard, cette date devint une journée nationale dédiée aux morts pour la France et aux victimes civiles en Afrique du Nord. De même, sous l'inspiration du ministre, le 25 septembre est devenu une date d'hommage et de reconnaissance de la Nation pour les harkis et anciens suppléants.

Nous perpétuons toujours l'héritage en célébrant ces deux journées.

La loi du 23 février 2005, si elle fut source de débats et de vives controverses, a surtout réaffirmé la reconnaissance de la Nation à l'égard des Français rapatriés. Elle a accompagné cette reconnaissance d'un certain nombre de dispositions financières et permis de lutter contre les stigmatisations, les insultes et les discriminations. Cette loi prescrivait la création d'une Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie.

Hamlaoui Mekachera a conduit une action de coopération internationale en direction des pays dont l'histoire militaire a croisé celle de la France, au cours des conflits contemporains. Coopération à la fois pour se souvenir, pour écrire l'histoire, pour faire mémoire et bien évidemment pour construire un avenir pacifique. Ainsi, il a façonné un concept qui a fait florès depuis, celui de « mémoire partagée ».

Les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée d'octobre 2006 ont posé les fondements d'une politique de mémoire envers les jeunes générations et de promotion de la paix à l'échelle internationale. C'est un héritage que nous poursuivons avec ferveur.

Mesdames, messieurs, nous rendons aujourd'hui un hommage mérité à un homme qui a fait du service de la France l'engagement de sa vie. Servir par les armes, servir par les soins, servir par l'engagement associatif et politique.

Les proches, les amis, les anciens collaborateurs vont désormais s'exprimer vont dessiner les traits d'un homme soucieux de son prochain, combattant de l'intégration, habité par l'égalité et la fraternité. D'un homme au caractère fort, qui savait ce qu'il voulait et comment il le voulait. D'un homme profondément attaché à son Jura, portant haut les valeurs et l'amour de son pays.

A l'heure où le racisme et l'antisémitisme agressent à nouveau nos consciences avec leur cortège d'ignorance, de lâcheté et de bêtise, souvenons-nous d'Hamlaoui Mekachera. En rendant hommage à celui qui fut un grand français, un grand républicain et un grand ministre, c'est aussi un appel à la vigilance civique que nous lançons.

Finalement, un des meilleurs condensés de sa vie ne serait-il pas le titre de son autobiographie: "Un seul cœur, un seul drapeau !". ■

L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE

UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE (2^e partie)

Extrait de la revue «PARIS DE LUTÈCE À NOS JOURS» n° 18

S'agissant des constructions proprement dites, les années 1828-1830 sont marquées par un avancement assez laborieux, avec des interrogations confuses sur les salles voutées que doit compter le monument, les débats autour du système d'écoulement des eaux par la corniche, les travaux délicats de l'entablement, les conflits permanents de Huyot avec Héricart de Thury ou Guy de Gisors, sa mauvaise gestion du chantier.

LA CLARIFICATION AVANT L'ACHÈVEMENT

Le renouvellement de l'administration après les «Trois Glorieuses» aurait dû amener Huyot à changer son comportement. Mais les deux premières années du règne de Louis-Philippe ont été chaotiques et l'achèvement de l'Arc n'a pas été pour le nouveau monarque une priorité. Huyot a donc poursuivi dans les mêmes errements de 1830 à 1832. De fait, le 20 juillet 1832, l'architecte est renvoyé du chantier de l'Arc. Quand il était soutenu par le duc d'Angoulême, son projet à colonnes pouvait rivaliser avec celui de Chalgrin, trop marqué au regard des royalistes ultras par la dédicace napoléonienne.

Mais lorsque la nouvelle administration trouve enfin le temps de se pencher sur la question, comme d'ailleurs sur un certain nombre d'autres monuments (par exem-

DÉPASSEMENT DE BUDGET

En 1831, l'administration fait remarquer à Huyot que, s'agissant des dépenses de travaux de charpente réalisés l'année précédente, le devis originel, datant de 1828, est arrêté à 57.000 francs, alors que l'état des dépenses concernant cette même charpente, en 1830, fait apparaître un montant global de 453.892,59 francs, soit huit fois plus. Une commission - une de plus - est immédiatement constituée, dont la mission est de vérifier toutes les dépenses depuis 1828. S'agissant de la charpente, après examen, elle conclut que Huyot a fait construire un échafaudage qui n'était pas prévu au devis et que le vérificateur des comptes s'est trompé dans ses calculs. En ce qui concerne la maçonnerie, on relève que certains travaux ont été comptés en double et que des mémoires ont été établis sur des bases fausses. Rien que cela !

Huyot est sommé une nouvelle fois, mais cette fois avec des menaces précises, de donner des comptes détaillés et justifiés. Il remet alors à la commission un devis faisant apparaître, pour l'achèvement du monument, une dépense globale de 4.596.322,62 francs (dans le devis de 1828, il n'était question que de 2.854.630,27 francs). Appelé à expliquer cette différence de 1.741.692,35 francs, Huyot garde un silence obstiné. Mais l'homme a toutes les audaces. Sans se préoccuper un seul instant des doutes, voire des suspicions, que peuvent susciter les chiffres et les découvertes sus-énoncés, il croit devoir demander au maître d'ouvrage des honoraires spéciaux. L'ayant déjà fait dans les années antérieures et ayant obtenu satisfaction, il espère peut-être bénéficier de la même complaisance, à un moment où il redoute son éviction.

ple, la statue de Napoléon au sommet de la colonne Vendôme), l'esprit n'est plus le même. Huyot a présenté une requête devant les juridictions administratives pour obtenir une indemnisation et il lui a été donné satisfaction, en 1835, à la suite semble-t-il d'un accord transactionnel, avec le paiement d'une somme de 27.000 francs.

Après la révocation de Huyot, Guillaume Blouet reçoit mandat d'achever l'Arc de triomphe de l'Étoile et son décor, c'est-à-dire le programme sculpté (*voir encadré*

p. 14). Comme architecte de l'Arc, Blouet a mission de mettre en valeur les faits glorieux des armées de la Révolution et de l'Empire, avec des sculpteurs représentant toutes les tendances contemporaines.

Au cours de l'année 1832, on se préoccupe d'abord de régulariser les comptes et de mettre de l'ordre dans les contrats et marchés. D'abord, ministre de l'Intérieur, Adolphe Thiers prend en charge dès 1833 le ministère du Commerce et des Travaux publics et entend mener rondement l'achèvement des monuments en cours de construction dans la capitale. Pour Thiers, l'Arc doit valoriser la monarchie de Juillet en glorifiant les débuts de la Révolution et les succès de l'Empire, des périodes qu'il connaît bien comme historien et sur lesquelles il

LE PARCOURS DE GUILLAUME BLOUET (1795-1853)

Après avoir remporté le prix de Rome en 1821, il a été directeur de la section architecture et sculpture de l'expédition scientifique de Morée ordonnée par le gouvernement français, qui concerne l'architecture, les sculptures et les inscriptions et vues du Péloponnèse, des Cyclades et de l'Attique. En 1829, il a mis à jour les traces du temple de Jupiter à Olympie.

LE CHOIX DES DÉCORS

Le 23 juillet 1833, le ministère du Commerce et des Travaux publics passe commande à Rude, Cortot et Etex, des reliefs inférieurs des piédroits, les plus importants par la taille et pour la vision sur le monument. Le *Départ des volontaires* est confié à Rude, le *Triomphe de Napoléon* est placé sous la responsabilité de Cortot, *La Résistance* et *La Paix* sont donnés à Etex. Les autres sculptures sont réparties entre vingt-deux artistes, qui appartiennent à différentes écoles.

publiera des œuvres décisives.

Dès la fin de l'année 1832, Blouet présente pour l'achèvement de l'Arc deux projets, qui concernent tous deux l'attique et l'acrotère. L'un est inspiré de celui établi par Huyot, l'autre reprend les croquis de Chalgrin. Il est largement question des salles à aménager à l'intérieur du monument, pour lesquelles Blouet imagine des peintures à fresques réalisées partiellement par le peintre Carnevalli, mais Thiers ordonne l'abandon d'un tel projet. D'une manière générale, le ministre est très actif, y compris dans les détails.

Louis-Philippe, lui aussi, veut terminer tous les monuments nationaux en cours d'édification au moment où il prend le pouvoir, et particulièrement tous ceux auxquels les victoires françaises ont donné un caractère européen. Il désire en particulier que l'Arc de triomphe de l'Étoile rappelle les capitales et les villes envahies, les champs de bataille témoins des succès de la France, et transmette à la postérité les gloires militaires à la fois de la République et de l'Empire. Mais, monté sur le trône à la faveur des barricades des «Trois Glorieuses», le nouveau roi, on le conçoit, recherche une forme de légitimité en cultivant l'histoire et plus encore en rattachant son règne au passé.

Puisqu'il a combattu à Valmy et à Jemmapes, puisqu'il a été l'un de ces soldats en guenilles boutant l'envahisseur hors du sol national au nom de «l'audace» revendi-



L'Arc de triomphe de l'Étoile dessiné en 1852 par Gaspard Gobaut (1814-1882) - © BNF/Gallica

quée à la tribune par Danton, le monument ne sera pas seulement consacré à la glorification des victoires de Napoléon mais voué à l'exaltation des glorieuses armées françaises de 1792, année du sursaut, à 1815, seconde abdication de l'Empereur. Cette volonté du roi des Français a été parfaitement respectée dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de sculptures.

Thiers est en parfaite osmose avec la volonté du roi. Le 27 juin 1833, il fait voter une loi de finances pour les grands travaux. Avant même d'être achevé, l'Arc, dès 1831, est utilisé pour célébrer l'anniversaire des «Trois Glorieuses».

EN PLEIN DRAME

L'inauguration du monument intervient le 28 juillet 1836, en catimini, dans la mesure où Louis-Philippe, un mois plus tôt, a encore été victime d'un nouvel attentat. Une cérémonie plus discrète eût été impossible. Il est 7h du matin quand, ce jour-là, Adolphe Thiers, président du Conseil, accompagné du comte d'Argout, alors ministre des Finances, descend d'une voiture fermée venue se garer devant un pilier. La place de l'Étoile, à l'époque, n'est pas le lieu fréquenté qu'elle est devenue: en dehors de quelques promeneurs goûtant les marches champêtres de l'aube, il

n'y a pour accueillir les deux hommes, que six gardes nationaux mal fagotés et «le gardien du temple» qui, sans doute pour donner du lustre et de la couleur à la solennité, a enfilé pour l'occasion son ancien uniforme de maréchal des logis-chef des dragons.

Depuis plusieurs jours, l'Arc est emmailloté de grandes toiles de façon à dissimuler les sculptures. Son couronnement a également été décoré de multiples drapeaux. Thiers, avec une lenteur toute protocolaire et l'air grave, entame un tour circulaire. À chaque pilier, avec le gardien ou un garde national, il manœuvre - pour autant que le lui permet sa petite taille - les cordes et fait tomber doucement la toile pour laisser apparaître les sculptures. Il opère ensuite un bref passage entre les piliers. Il ne monte pas sur la terrasse. Aucun discours, aucun hymne, aucune signature sur un livre d'or, aucune des messes habituelles. Thiers fait un bref salut au vide et rejoint sa voiture.

L'inauguration aurait dû avoir lieu dans des conditions autres. On avait prévu des hymnes à la gloire de la Révolution et de l'Empire par les orchestres de l'armée, une revue des troupes, le salut aux vétérans des campagnes menées de 1792 à 1815 et aux soldats invalides, avec la présence du

POURQUOI LE ROI N'EST-IL PAS PRÉSENT EN 1836 ?

Deux attentats expliquent cette absence. Le 28 juillet 1835, il y a tout juste un an, l'explosion de la « machine infernale », préparée par le conspirateur corse Giuseppe Fieschi, n'a pas atteint Louis-Philippe et la famille royale mais a fait dix-huit morts et plusieurs dizaines de blessés graves. On a déploré aussi, le 25 juin 1836, à 18h15, alors que le roi sortait des Tuileries, l'attentat de Louis Alibaud, cet ancien militaire, tirant à bout portant avec une canne fusil et- heureusement - ratant sa cible.

général Moncey; mais aussi une visite complète des lieux, extérieurs comme intérieurs et, surtout, la présence du roi Louis-Philippe, qui a voulu ce monument tel qu'il est. Mais les attentats contre le monarque l'ont donc fait renoncer (*voir encadré supra*).

LE RETOUR DES CENDRES

Le 15 décembre 1840, le retour en France de la dépouille de Napoléon (mort le 5 mai 1821 à Sainte-Hélène) est l'occasion de grandes cérémonies et l'Arc joue un rôle déterminant. C'est Thiers qui a voulu et organisé ce retour de la dépouille mortelle du grand exilé. Acteur majeur de l'achèvement de l'Arc et inspirateur de son programme iconographique, c'est lui qui a eu l'idée d'associer le monument à l'immense éclat de l'événement. Ministre de l'Intérieur, il dispose des pouvoirs nécessaires. La monarchie de Juillet connaît une forme de crise de légitimité et Thiers espère bien que l'inhumation dans la capitale de la dépouille de l'Empereur permettra de la résoudre ou au moins de l'atténuer.

Après un long voyage maritime sur le navire *Belle Poule*, puis un transport en bateau à vapeur sur la Seine de Cherbourg à Courbevoie, vient le lent et majestueux trajet du catafalque, une sorte de mausolée à plusieurs étages.

Pour cette mémorable occasion, Blouet a empanaché l'Arc et la place, Labrouste et Visconti supervisant l'ensemble des décors. L'Étoile est garnie de mâts portant des bannières tricolores sur lesquelles on peut déchiffrer les noms des principales armées de la République et de l'Empire, ainsi

que des boucliers et des trophées d'armes. Sur le monument, on a réalisé un couronnement en plâtre, représentant Napoléon en pied revêtu du costume de sacre et entouré d'aigles, avec à ses côtés deux Génies symbolisant la Guerre et la Paix. Des Renommées à cheval, allégories de la Gloire et de la Grandeur, sont placées aux angles. L'avenue des Champs-Élysées a elle aussi été chamarrée: on relève la présence de dix-huit Victoires qui tendent des palmes et des couronnes. Entre chaque Victoire, on a mis en place une colonne surmontée d'un aigle aux ailes déployées et retenant à sa base un bouclier avec un nom de bataille et des drapeaux tricolores. La palais du Corps législatif et l'esplanade de l'hôtel des Invalides sont également pavoisés. Les Parisiens se sont déplacés en masse pour assister à cette extraordinaire cérémonie et on en compte des milliers tout au long des Champs-Élysées. Des troupes nombreuses assurent la sécurité des lieux et des personnes.

Le char funéraire n'est que le dernier élément du long cortège qui s'achemine doucement vers l'Arc. On remarque d'abord la gendarmerie de la Seine, la garde municipale à cheval, des dragons, des élèves des écoles militaires ou de l'école d'état-major, des vétérans. Puis vient l'abbé Coquereau, aumônier de Sainte-Hélène, suant à grosses

gouttes dans son carrosse, un corps de musique, le cheval de bataille de l'Empereur, une cohorte d'officiers généraux et les maréchaux de France à cheval, des cavaliers portant des bannières des départements, le prince de Joinville et son état-major, également à cheval, les marins de la *Belle Poule*.

Le char, monstre noir, avec d'innombrables précautions, pénètre sous l'Arc, s'immobilise entre les massifs piliers. Les batteries tirent plusieurs salves puis les cloches de Paris se mettent à sonner à tout-va. Une musique militaire retentit. Des discours sont prononcés, dont seuls les auditeurs à proximité immédiate goûtent la saveur. Après un temps infini où l'on désespère de voir ou entendre quelque chose d'intéressant, le catafalque ambulatoire reprend son long cheminement, cette fois-ci sur les Champs-Élysées et à destination de l'hôtel des Invalides. On entend les étudiants du Quartier latin, regroupés quelque part sur le parcours, chanter la *Marseillaise*. La progression du cortège est d'une lenteur désespérante. On finit toutefois par atteindre les Invalides et c'est là que le vrai cercueil est exposé à la vue de tous, durant un service funèbre interminable.

Après la cérémonie des Invalides, le char, vide cette fois, toujours attelé de ses magnifiques chevaux, remonte l'avenue des Champs-Élysées et va se remiser pour une nuit sous l'Arc de triomphe. Certains sont émus par l'image de ce catafalque désormais privé de la dépouille de l'Empereur mais placé pour une nuit encore entre les « bras » puissants des piédroits de l'Arc qu'il avait voulu trente-quatre ans plus tôt. ■

50

En mètres, c'est la hauteur de l'Arc. La place circulaire, au milieu de laquelle il est installé, possède un rayon de cent vingt mètres et ouvre sur douze avenues disposées en étoile. À la tête de chaque avenue, les plans présentent douze magnifiques hôtels particuliers.

Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a dévoilé les contours de la première phase de test pour le service national universel (SNU) : 3.000 jeunes volontaires seront concernés. Il a lancé la campagne de recrutement des volontaires le 4 mars dernier.

Une première phase de test du SNU se déroulera en juin dans 13 départements français, sur la base du volontariat. Le dispositif sera ensuite rendu obligatoire. Pendant deux semaines, les jeunes volontaires seront accueillis dans diverses structures : internats, bâtiments du ministère des armées ou centres de formation. « À leur arrivée, un trousseau leur sera remis, avec une tenue uniforme. Ils seront regroupés au sein de maisonnettes de dix jeunes avec un tuteur et des encadrants plus expérimentés », a précisé Gabriel Attal à l'AFP. Chaque journée débutera par un salut au drapeau et par le chant de l'hymne national. En effet, le secrétaire d'État explique que « ce moment de communion républicaine est important. Des contacts que j'ai eus avec les jeunes, il en est ressorti un attachement aux symboles de la République, qui a sans doute été renforcé par les attentats de 2015 ». En terme d'activités, elles comprennent d'une part, des formations aux premiers secours, des ateliers sur les valeurs républicaines ou sur la protection environnementale, et de l'autre, des parcours dans la nature, des courses d'orientation, etc. Enfin, des bilans de maîtrise du français, de santé et des points d'orientation professionnelle seront proposés aux jeunes. Pour cette phase pilote, environ 3.000 jeunes volontaires âgés de 16 ans participeront au service national universel. Ils seront appelés, recrutés sur la base du volontariat et avec un souci de

mixité sociale et territoriale, issus de 13 départements (Ardennes, Cher, Creuse, Eure, Guyane, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Loire-Atlantique, Morbihan, Nord, Puy-de-Dôme, Val-d'Oise et Vaucluse). D'ici quelques années, 800.000 personnes seront concernées. À partir de 2020, « tous les départements seront en mesure d'accueillir des jeunes », a affirmé Gabriel Attal.

Une seconde phase attend les volontaires entre juillet 2019 et juin 2020. Elle prendra la forme d'une mission d'intérêt général, auprès d'une association, d'une collectivité locale ou d'un corps en uniforme. Deux options seront proposées : réaliser cette phase sur une période de quinze jours consécutifs, ou bien l'étaler tout au long de l'année. Une fois la majorité acquise, il sera proposé aux jeunes participants de poursuivre leur volontariat en s'engageant minimum pendant trois mois. Pour les pouvoirs publics, le SNU représente un budget annuel situé entre 1 et 1,5 milliard d'euros.

Enfin, le ministère des armées vient de lancer un appel aux réservistes et anciens militaires pour encadrer les jeunes du SNU. Les volontaires doivent se faire connaître auprès de leur délégation militaire départementale.

À noter :

Il ne faut pas confondre le SNU avec le service civique qui s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans souhaitant exercer des missions d'intérêt général dans l'un des 9 domaines reconnus prioritaires pour la Nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

Montants 2019

Membres actifs : 36€
Membres bienfaiteurs : 50€
Veuves : 1€

La cotisation doit être versée au siège national dont le numéro de compte-chèques postal est 020 57 717 46 T (excepté pour nos camarades d'Alsace qui doivent la verser à leur comité).

Mise à jour de la carte

Pour ceux qui désirent mettre à jour leur carte de membre, il est possible de l'adresser au secrétariat national, accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle leur sera retournée après apposition du cachet millésimé.

Dons

Reçu fiscal

Les règles fixées par l'administration fiscale empêchent l'association de délivrer des reçus fiscaux.

En revanche, selon les termes de l'article 200-1a du Code général des impôts : « Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons au profit de fondations reconnues d'utilité publique. » En conséquence, si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, adressez votre don à la **Fondation des plus grands invalides de guerre.**

LE GRAND INVALIDE

Organe de la Fondation des plus grands invalides de guerre

n° 808 - janvier - mars 2019
97^e année

siège : 13, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris

directeur de la publication : André Auberger

rédacteur en chef : Bernard Le Ferran
relecteurs : Josette Casal - Thérèse Gouëllain - Sophie Le Ferran

imprimeur : Burler Graphics - 12, rue de Lyon - 94700 Maisons-Alfort

commission paritaire : 0120 A 06338 - 1^{er} trimestre 2019 - ISSN 1162 - 5031